

## Présentation des Politiques/CDR gestionnaires ou secteurs rattachés à la politique « Efficacité et Sobriété financière »

### I. Présentation de la thématique Direction des services de l'Assemblée

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	500 920,92	545 000,00	545 000,00	0,00	0,00%	0,00
	Investissement	20 399,00	13 413,00	0,00	-13 413,00	-100,00%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>521 319,92</b>	<b>558 413,00</b>	<b>545 000,00</b>	<b>-13 413,00</b>	<b>-2,40%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Recette</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Le projet de budget de la Direction des Services de l'Assemblée (DSA) pour l'année 2024 s'élève à 545 000 € en fonctionnement. Il est constant par rapport à 2023.

Cette proposition de budget rassemble les crédits prévus pour la transcription des débats des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et du Conseil de Développement Economique et Social ainsi que les crédits du fonds d'intervention alsacien (FIA). Le FIA comprend une enveloppe territoriale et quarante dotations cantonales de fonctionnement.

Dans le cadre du budget primitif 2024, il est proposé que l'enveloppe territoriale soit dotée de 130 000 € et les 40 dotations cantonales de fonctionnement de 10 000 € chacune par an.

En conclusion, il est proposé d'inscrire au titre de la politique Direction des Services de l'Assemblée, en dépenses de fonctionnement, 545 000 €.

### II. Présentation des programmes « Affaires juridiques »

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	OB 2024	OB 2024/ BP 2023 (en €)	OB 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	283 453,14	300 000,00	350 000,00	50 000,00	16,67%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>283 453,14</b>	<b>300 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>16,67%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	1 101 445,91	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	0,00
	Investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Recette</b>		<b>1 101 445,91</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>

Le budget 2024 proposé pour la Direction des Affaires Juridiques s'élève à 350 000 €.

Ces propositions de crédits ont pour objet :

- Les frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux pour la défense des intérêts de la Collectivité : honoraires d'avocats pour la réalisation d'études ou la prise en charge de contentieux, frais liés aux contentieux (ex. frais et dépens, frais d'expertise...), honoraires d'huissiers. Le BP 2024 prévoit à ce titre un crédit de 235 000 € ;
- La subvention de fonctionnement de 115 000 € pour l'Institut du droit local alsacien-mosellan.

Il est à noter que les contentieux génèrent des recettes comme la perception par la Collectivité, lorsqu'elle est la partie gagnante, des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile. Ces recettes sont estimées en 2024 à 50 000 €.

Il est donc proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 350 000 € de crédits de paiement et en recettes de fonctionnement 50 000 € de crédits de paiement.

### III. Présentation des programmes « Achats et Commande Publique » :

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	OB 2024	OB 2024/ BP 2023 (en €)	OB 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	335 954,70	424 000,00	409 339,00	-14 661,00	-3,46%	0,00
	Investissement	13 380,00	80 000,00	7 400,00	-72 600,00	-90,75%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>349 334,70</b>	<b>504 000,00</b>	<b>416 739,00</b>	<b>-87 261,00</b>	<b>-17,31%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	101 235,24	140 000,00	126 848,00	-13 152,00	-9,39%	0,00
	Investissement	0,00	64 000,00	0,00	-64 000,00	-100,00%	0,00
<b>Recette</b>		<b>101 235,24</b>	<b>204 000,00</b>	<b>126 848,00</b>	<b>-77 152,00</b>	<b>-37,82%</b>	<b>0,00</b>

#### 1 -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### Programme Commande publique – Annonces et insertions (P006O001)

Il est proposé, au titre du programme Commande Publique - Annonces et insertions CP (P006O001) :

- D'inscrire et de voter **230 000 €** en dépenses de fonctionnement au titre des frais d'insertion correspondant au volume prévisionnel des procédures soumises aux règles de publication.

##### Programme Commande publique - Projets divers (P006O003)

Il est proposé, au titre du programme Commande Publique - Projets divers (P006O003) :

- D'inscrire et de voter **49 339 €** en dépenses de fonctionnement au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les analyses financières au titre des demandes des entreprises en matière de hausse de matières premières. )

### **Programme Commande publique - Plateforme Alsace Marchés Publics (AMP) (P006O002)**

Il est proposé, au titre du programme Commande Publique - Plateforme Alsace Marchés Publics (AMP – 520 collectivités utilisatrices -24 000 entreprises référencées) (P006O002) :

- D'inscrire et de voter **130 000 €** en dépenses de fonctionnement pour l'hébergement et la maintenance de la plateforme AMP ainsi que les dépenses de fonctionnement pour l'acquisition des modules complémentaires.

### **2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Il est proposé, au titre du programme Commande Publique - Plateforme Alsace Marchés Publics (AMP) (P006O002) :

- D'inscrire et de voter **7 400 €** en dépense d'investissement pour l'acquisition de modules complémentaires et l'évolution de la plateforme mutualisée AMP.

### **3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé, au titre du programme Commande Publique - Plateforme Alsace Marchés Publics (AMP) (P006O002) :

- D'inscrire et de voter **126 848 €** en recette de fonctionnement à refacturer aux membres fondateurs et contributeurs de la convention de mutualisation de la plateforme AMP au titre de l'hébergement et de la maintenance et à celui du fonctionnement des modules complémentaires.

Ainsi, dans le cadre du Budget Primitif 2024, il est proposé, pour la politique Achats et Commande Publique, d'inscrire un total de 416 739 € en dépenses et de 126 848 € en recettes, soit une dépense nette annuelle de 289 891 €.

☐ Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 409339 € et en recettes un montant de 126 848 €.

☐ Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 7 400 € et aucune recette.

## IV. Présentation des programmes « Immobilier et Moyens Généraux »

## SYNTHESE DIMG (CdR 29 - 27 - 14)

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	23 911 866,81	27 907 120,00	21 701 000,00	-6 206 120,00	-22,24%	0,00
	Investissement	67 098 068,22	103 459 679,68	96 849 894,00	-6 609 785,68	-6,39%	90 000,00
<b>Dépense</b>		<b>91 009 935,03</b>	<b>131 366 799,68</b>	<b>118 550 894,00</b>	<b>-12 815 905,68</b>	<b>-9,76%</b>	<b>90 000,00</b>
Recette	Fonctionnement	954 548,71	10 000,00	69 000,00	59 000,00	590,00%	0,00
	Investissement	11 910 800,57	22 523 969,77	17 189 061,16	-5 334 908,61	-23,69%	2 626 000,00
<b>Recette</b>		<b>12 865 349,28</b>	<b>22 533 969,77</b>	<b>17 258 061,16</b>	<b>-5 275 908,61</b>	<b>-23,41%</b>	<b>2 626 000,00</b>

Pour 2024, la structuration du budget primitif s'articule autour des grandes thématiques suivantes :

1. L'immobilier des collèges
2. L'immobilier des autres bâtiments
3. Les moyens généraux

## 1 – Immobilier collèges (CDR 29)

## IMMOBILIER - COLLEGES

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	4 804 068,07	4 675 000,00	4 675 000,00	0,00	0,00%	0,00
	Investissement	48 200 134,29	74 696 642,67	73 752 289,00	-944 353,67	-1,26%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>53 004 202,36</b>	<b>79 371 642,67</b>	<b>78 427 289,00</b>	<b>-944 353,67</b>	<b>-1,19%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	3 532,33		0,00	0,00		0,00
	Investissement	10 714 335,83	17 096 201,63	15 320 840,30	-1 775 361,33	-10,38%	2 626 000,00
<b>Recette</b>		<b>10 717 868,16</b>	<b>17 096 201,63</b>	<b>15 320 840,30</b>	<b>-1 775 361,33</b>	<b>-10,38%</b>	<b>2 626 000,00</b>

## 1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Programme fonctionnement bâtiments collèges (P205) : 4 675 000 €

Ce programme intègre le budget d'externalisation des prestations de nettoyage, de plonge et d'entretien des espaces verts dans les collèges haut-rhinois pour un montant de 3 250 000 € ainsi que les dépenses d'entretien et de petite maintenance dans les collèges qui ne peuvent mobiliser des crédits d'investissement en raison de leur nature, pour un montant de 1 425 000 €.

**1.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT****➤ 73 752 289 € de CP****Programme collèges constructions ou restructurations globales (P199)  
31 172 089 € de CP**

Parmi les opérations inscrites sur ce programme en 2024, on peut citer les opérations de restructuration du collège Le Ried de BISCHHEIM (4 500 000 €), du collège de BISCHWILLER (5 000 000 €), collège d'ECKBOLSHEIM (3 000 000 €), collège Solignac de STRASBOURG (3 500 000 €) et du collège Villon de MULHOUSE (3 000 000 €).

**Programme collèges restructurations partielles (P200) : 28 280 200 € de CP**

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2024, on peut relever la restructuration du collège St-Exupéry de MULHOUSE (4 400 000 €), du collège Kléber de HAGUENAU (3 000 000 €), du collège Leclerc de SCHILTIGHEIM (3 000 000 €), du collège Lezay Marnesia de STRASBOURG et du collège de DETTWILLER (2 500 000 €).

**Programme collèges maintenance lourde (P201) : 8 930 000 € de CP**

Ce programme permettra la réalisation de travaux de maintenance lourde inscrits au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges, parmi lesquels des travaux de rénovation des enveloppes, structures et revêtements des bâtiments pour un montant de 4 000 000 € et de mise en sécurité et accessibilité pour un montant de 2 000 000 €.

**Programme collèges petites opérations (P202) : 2 300 000 € de CP**

Ce budget permettra la réalisation de petites opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges : 1 500 000 € seront consacrés aux surfaces d'enseignement et 800 000 € aux espaces d'accompagnement.

**Programme collèges non programmé (P203) : 3 070 000 € de CP**

Ce budget, d'un montant moyen de 20 000 € par collège permettra la réalisation des travaux n'ayant pu être anticipés lors du travail de programmation et faisant suite à des pannes d'équipements, des sinistres ou encore des besoins imprévus des établissements.

**1.3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- 15 320 840,30 € de CP
- 2 626 000 € d'AP nouvelles ou complémentaires

**Programme collèges constructions ou restructurations globales (P199) :**  
4 829 742,30 € de CP

Ces recettes correspondent principalement au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les projets de Villon MULHOUSE, Kennedy MULHOUSE, Solignac STRASBOURG, du Fonds Vert pour HERRLISHEIM , du solde de versement de subvention FEDER pour HOERDT ainsi qu'au versement de la participation de la ville de KEMBS au projet de construction d'un gymnase sur l'emprise du nouveau collège.

**Programme collèges restructurations partielles (P200) : 165 000 € de CP**

Cette recette correspond à la participation de la Communauté de Communes de WINGEN SUR MODER au titre de la création d'un périscolaire au collège.

**Programme collèges Collèges-Maintenance lourde (P201) : 723 586 € de CP**

Cette recette correspond à des subventions DSID sur 5 collèges.

**Programme collèges recettes (P204) : 9 602 512 € de CP**

Ce programme correspond à la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges versée annuellement par l'Etat.

**2- IMMOBILIER AUTRES BATIMENTS (CDR 27)****IMMOBILIER**

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	13 990 496,41	17 072 000,00	11 362 000,00	-5 710 000,00	-33,45%	0,00
	Investissement	17 956 954,46	28 143 037,01	22 552 605,00	-5 590 432,01	-19,86%	90 000,00
<b>Dépense</b>		<b>31 947 450,87</b>	<b>45 215 037,01</b>	<b>33 914 605,00</b>	<b>-11 300 432,01</b>	<b>-24,99%</b>	<b>90 000,00</b>
Recette	Fonctionnement	106 362,95	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00%	0,00
	Investissement	1 196 464,74	5 427 768,14	1 868 220,86	-3 559 547,28	-65,58%	0,00
<b>Recette</b>		<b>1 302 827,69</b>	<b>5 427 768,14</b>	<b>1 876 720,86</b>	<b>-3 551 047,28</b>	<b>-65,42%</b>	<b>0,00</b>

**2.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11 362 000 €****2.1.1. POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES : 11 342 000 €****2.1.1.1. SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 11 282 000 €****Programme bâtiments fonctionnement (P026) : 11 232 000 €**

Ce programme, en baisse de 33 % par rapport au BP2023, intègre notamment les prestations de nettoyage des locaux pour un montant de 3 020 000 €, les dépenses de fluides et énergie à hauteur de 4 300 000 € (Fourniture électricité, gaz, chauffage urbain, eau et fuel domestique, en baisse de 56 %), ainsi que les dépenses relatives aux contrats de maintenance et contrôles périodiques réglementaires des bâtiments pour 2 340 000 €.

**Programme maison de l'Alsace à Paris (P032) : 50 000 €****2.1.1.2. SECTEUR RESSOURCES HUMAINES****Programme maison vacances Wangenbourg (P246) : 60 000 €**

Ce programme permet d'assurer l'entretien et la maintenance des installations techniques du site.

**2.1.2. POLITIQUE ENVIRONNEMENT – SECTEUR TRANSITION ENERGETIQUE****Programme transition énergétique développement durable (P229) : 20 000 €****2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**22 552 605 € de CP**

**90 000 € d'AP nouvelles et complémentaires**

**2.2.1. POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE – SECTEUR IMMOBILIER CMS : 995 000 € DE CP****Programme immobilier CMS restructurations globales (P143) : 805 000 € de CP**

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2023, on peut relever le projet de regroupement des services de la solidarité de Guebwiller (225 000 €) et le CMS de ST LOUIS dans la ZAC Concorde (525 000 €).

**Programme immobilier CMS restructurations partielles (P144) : 190 000 de CP**

En 2024, ce programme comprend notamment le projet de restructuration de l'immeuble Doller à MULHOUSE (100 000 €).

**2.2.2. POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES – SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 6 594 605 € DE CP****Programme bâtiments fonctionnement (P026) : 320 000 € de CP**

**Programme constructions restructurations globales (P027) : 1 850 000 € de CP**

Parmi les opérations inscrites sur ce programme en 2024, on peut relever la réalisation de la Maison du territoire nord au sein de l'îlot Foch à HAGUENAU (900 000 €), la création d'un pôle d'accueil et de regroupement des services à COLMAR (500 000 €) et la modernisation de l'hôtel de la CeA de STRASBOURG (350 000 €).

**Programme bâtiments restructurations partielles (P028) : 664 605 € de CP**

En 2024, ce programme comprend notamment la restructuration du pôle social Verdon de STRASBOURG (600 000 €).

**Programme bâtiments maintenance lourde (P029) : 2 180 000 € de CP**

Ce programme permettra la réalisation de travaux de maintenance lourde inscrits au programme pluriannuel d'investissement, parmi lesquels des travaux sur les réseaux, fluides et énergie pour un montant de 500 000 € et rénovation des enveloppes, structures et revêtements des bâtiments pour un montant de 790 000 €.

**Programme bâtiments petites opérations (P030) : 600 000 € de CP****Programme bâtiments non programmé (P031) : 430 000 € de CP**

Ce budget, permettra la réalisation des travaux n'ayant pu être anticipés lors du travail de programmation et faisant suite à des pannes d'équipements, des sinistres ou encore des besoins imprévus des établissements.

**Programme Maison de l'Alsace à Paris (P032) : 550 000 € de CP**

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur l'opération de restructuration de la M.A.P., il manque encore l'intégration des derniers justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération.

L'inscription des 500 000 € constitue le « pendant HT » des crédits prévus en TTC sur les recettes, - cf. infra.

Enfin, une provision de 50 000 € est prévue pour la maintenance du site.

**2.2.3. POLITIQUE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE – SECTEUR PROTECTION DES MINEURS****Programme travaux immobiliers protection de l'enfance (P130) : 600 000 € de CP**

Ces crédits concernent la restructuration du Foyer de l'Enfance à Strasbourg.

**2.2.4. POLITIQUE ATTRACTIVITE TERRITOIRES – SECTEUR MONTAGNE****Programme aménagement de la montagne (P061) : 400 000 € de CP**

Cette opération regroupe des études et travaux d'aménagement du domaine nordique, ainsi que des études sur le pôle ROTHLACH au Champ du Feu.



**2.2.5. POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE : 5 460 000 € DE CP****2.2.5.1. SECTEUR CREATION ET DIFFUSION CULTURELLE****Programme opérateurs culturels (P162) : 2 110 000 € de CP**

Ce programme permettra en particulier la réalisation des travaux de renfort du hangar Parapluie du Carreau Rodolphe de UNGERSHEIM pour un montant de 1 460 000 € ainsi que des travaux de rénovation des Dominicains de GUEBWILLER pour un montant de 650 000 €.

**2.2.5.2. SECTEUR FILIERE CASTRALE ET HAUT-KOENIGSBOURG (HK)****Programme immobilier HK (P191) 2 600 000 € de CP**

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2023, on peut relever la rénovation du Bastion de l'Etoile (1 800 000 €).

**2.2.5.3. SECTEUR LECTURE PUBLIQUE****Programme immobilier lecture publique (P174) : 250 000 € de CP****2.2.5.4. SECTEUR ARCHIVES****Programme immobilier archives (P161) : 350 000 € de CP****2.2.5.5. SECTEUR CULTURE SCIENTIFIQUE****Programme immobilier vaisseau (P178) : 150 000 € de CP****2.2.6. POLITIQUE ENVIRONNEMENT – SECTEUR TRANSITION ENERGETIQUE****Programme transition énergétique développement durable (P229) : 3 700 000 € de CP**

Ce programme permettra la mise en place d'installations photovoltaïques sur une vingtaine de sites de la Collectivité, y compris les travaux de rénovation de toitures préalables, au cours de l'année 2024.

**2.2.7. POLITIQUE INFRASTRUCTURES – SECTEUR ENTRETIEN ET EXPLOITATION : 4 803 000 € DE CP****Programme immobilier routes – Restructurations globales (P092) : 3 700 000 € de CP**

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2024, on peut relever les projets de reconstruction des CEI de WASSELONNE (2 000 000 €) et de SCHIRMECK (1 300 000 €).

**Programme immobilier routes – Restructurations partielles (P093) : 1 103 000 € de CP**

Ce programme permettra notamment la poursuite du projet de restructuration du CEI de SARRE-UNION (1 000 000 €).

**2.3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 8 500 € de CP**

**Programme bâtiments – fonctionnement (P026) : 8 500 € de CP**

**2.4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 868 220,86 € de CP**

**2.4.1. POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE : 295 680 € DE CP**

Cette recette correspond au versement d'une part de la subvention accordée par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental pour le projet de regroupement des services de la Solidarité à St Louis.

**2.4.2. POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION DES SERVICES – SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 691 596 € DE CP**

**Programme bâtiments constructions et restructurations partielles (P028) : 91 596 € de CP**

Cette recette correspond au versement d'une part de la subvention accordée par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental pour le projet de mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des collèges bas-rhinois.

**Programme Maison de l'Alsace à Paris (P032) : 600 000 € de CP**

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur l'opération de restructuration de la M.A.P., il manque encore l'intégration des derniers justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération.

L'inscription des 600 000 € constitue le « pendant TTC » des crédits prévus en HT sur les dépenses, - cf. supra.

**2.4.3. POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE – SECTEUR FILIERE CASTRALE**

**Programme immobilier HK (P191) : 180 944,86 € de CP**

Cette recette correspond au versement d'une part de la subvention accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation de travaux de gros entretien au Château du Haut-Koenigsbourg.

## 2.4.4. POLITIQUE ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

### Programme transition énergétique et développement durable (P229) : 700 000 € de CP

Cette recette correspond au solde de versement d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les travaux de mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments de la Collectivité.

## 3. MOYENS GENERAUX (CDR14)

### MOYENS GENERAUX/LOGISTIQUE

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	5 117 302,33	6 160 120,00	5 664 000,00	-496 120,00	-8,05%	0,00
	Investissement	940 979,47	620 000,00	545 000,00	-75 000,00	-12,10%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>6 058 281,80</b>	<b>6 780 120,00</b>	<b>6 209 000,00</b>	<b>-571 120,00</b>	<b>-8,42%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	844 653,43	10 000,00	60 500,00	50 500,00	505,00%	0,00
	Investissement		0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
<b>Recette</b>		<b>844 653,43</b>	<b>10 000,00</b>	<b>60 500,00</b>	<b>50 500,00</b>	<b>505,00%</b>	<b>0,00</b>

### 3.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 664 000 €

#### 3.1.1. SECTEUR FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

#### Programme cabinet Elus (P001) : 50 000 €

Ce programme correspond aux frais d'affranchissement des élus.

#### 3.1.2. SECTEUR MOYENS GENERAUX : 5 544 000 €

#### Programme restauration agents (P004) : 280 000 €

Ce programme correspond à la participation de la Collectivité au frais de repas pris aux restaurants administratifs de l'Hôtel du Département et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail à Strasbourg.

#### Programme logistique (P034) : 5 224 000 €

Ce programme intègre en particulier le budget de la flotte des véhicules de services de la Collectivité (2 300 000 €), la dotation des Equipements de Protection Individuelles (910 000 €), l'affranchissement et les tournées du courrier (910 000 €), et la reprographie (765 000 €). Le montant de la dotation des Equipements de Protection Individuelles inclut désormais les Agents Techniques des Collèges.

**Programme équipements (P035) : 30 000 €**

Ce programme permet d'assurer la maintenance du mobilier, du gros électroménager et des divers des équipements des services de la Collectivité.

**3.1.3. SECTEUR RESSOURCES HUMAINES****Programme maison de vacances Wangenbourg (P246) : 80 000 €**

Ce programme permet d'assurer l'achat des produits d'entretien, de l'alimentation ainsi que des prestations de blanchisserie.

**3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 545 000 € DE CP****Programme logistique (P034) : 45 000 €**

Il s'agit de l'audit de la totalité de la flotte automobile de la CeA, véhicules légers, utilitaires et techniques, de l'analyse des modes de gestion et de la préconisation d'un nouveau modèle adapté à la CeA.

**Programme équipements (P035) : 500 000 €**

Ce budget correspond aux acquisitions de mobiliers, équipements divers et gros électroménager pour l'ensemble des services de la Collectivité.

**3.3 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 60 500 €****Programme Logistique (P034) : 60 000 €**

Ce programme correspond notamment à la refacturation des prestations d'impression. Refacturation aux partenaires, MDPH, ATIP, ADT, EPF,...

**Programme équipements (P035) : 500 €**

Diverses cessions

En conclusion, il est proposé d'inscrire, pour la politique immobilier et moyens généraux :

- En dépenses de fonctionnement : 21 701 000 €
- En recettes de fonctionnement : 69 000 €
- En dépenses d'investissement, 96 849 894 € et un total de 90 000 € d'autorisation de programme
- En recettes d'investissement : 17 189 061,16 € en recettes et un total de 2 626 000 € d'autorisation de programme

## V. Présentation des programmes « Systèmes d'information et numériques »

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	OB 2024	OB 2024/ BP 2023 (en €)	OB 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	6 084 392,94	6 150 700,00	5 802 700,00	-348 000,00	-5,66%	0,00
	Investissement	6 829 836,59	6 944 450,00	8 557 000,00	1 612 550,00	23,22%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>12 914 229,53</b>	<b>13 095 150,00</b>	<b>14 359 700,00</b>	<b>1 264 550,00</b>	<b>9,66%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	0,00		0,00	0,00		0,00
	Investissement	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00%	200 000,00
<b>Recette</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>200 000,00</b>

### 1. DEPENSES FONCTIONNEMENT

#### Programme P238 – Informatique et télécom

En section de fonctionnement, le budget proposé est en baisse de 5% par rapport à l'exercice 2023. Les axes de dépenses s'articulent au travers différentes thématiques dont :

- La maintenance et les abonnements des matériels et solutions logicielles à hauteur de **1 958 000 €** ;
- Les prestations d'expertises liées aux solutions techniques et applicatives ainsi que l'infogérance pour **1 878 500 €** ;
- Les frais de télécommunication pour les agents et les élus pour **1 276 000 €** ;
- Les études, formations techniques et l'hébergement des solutions applicatives pour **550 200 €** ;
- Et l'acquisition de petites fournitures et accessoires informatiques pour **140 000 €**.

Il est donc proposé **d'inscrire 5 802 700 € de crédits de paiement**.

### 2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### Programme P238 – Informatique et télécom

En section d'investissement, les demandes de crédits sont en augmentation de 23 % par rapport au budget 2023 pour

- Réaliser les acquisitions de matériels, d'applications d'infrastructures techniques, et les abonnements logiciels pour **3 691 000 €** ;
- Pour continuer la convergence des projets à hauteur de **2 048 000 €** dont la mise en œuvre du nouveau SIRH, la convergence du système d'information des archives, de celui de la PMI, de l'évaluation des risques professionnels, du système d'information routier ou encore de la gestion des tickets d'incidents de la Direction des Systèmes d'Information et Numériques ;
- Faire face à la hausse des maintenances évolutives et les prévisions des besoins d'évolutions réglementaires évaluées à **1 318 000 €** ;

- Pour porter les nouveaux projets pour **900 000 €** tels que la mise en œuvre d'une solution de gestion de la relation usagers pour la cité de l'enfance, une solution de gestion des espaces de travail, la gestion des identités et des accès, l'environnement numérique de l'agent, la mise en place d'un portail Alsace pour la Bibliothèque d'Alsace, ou encore la refonte du site Web de la collectivité ;
- Et pour la mise en œuvre des nouveaux DataCenters pour **600 000 €**.

Il est donc proposé **d'inscrire 8 557 000 € de crédits de paiement**.

### 3. RECETTES FONCTIONNEMENT

**Programme P238 – Informatique et télécom**

Il n'est pas prévu de recette de fonctionnement.

Il est donc proposé **de ne pas inscrire de crédits de paiement ni d'autorisations d'engagement**.

### 4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Programme P238 – Informatique et télécom**

Il est prévu une recette d'investissement de **200 000 €** issue de la demande de fonds européen REACT-EU pour la mise en œuvre du télétravail sur la période 2020 -2023.

Il est donc proposé **d'inscrire 200 000 € de crédits de paiement et 200 000 € d'autorisations de programme**.

En conclusion, il vous est proposé d'inscrire, pour la politique Direction des Systèmes d'information et numériques :

- En dépenses de fonctionnement : 5 802 700 €
- En dépenses d'investissement : 8 557 000 €
- En recettes d'investissement : 200 000 € et une autorisation de programme de 200 000 €.

## VI. Présentation des programmes « Appui et pilotage Ressources »

## DAPI RESSOURCES - CdR 26-28

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	5 730 991,69	6 339 680,00	6 646 022,00	306 342,00	4,83%	0,00
	Investissement	3 125 570,38	3 211 300,00	3 406 000,00	194 700,00	6,06%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>8 856 562,07</b>	<b>9 550 980,00</b>	<b>10 052 022,00</b>	<b>501 042,00</b>	<b>5,25%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	9 413 015,16	3 188 300,00	3 171 572,00	-16 728,00	-0,52%	0,00
	Investissement	0,00	440 000,00	2 840 000,00	2 400 000,00	545,45%	0,00
<b>Recette</b>		<b>9 413 015,16</b>	<b>3 628 300,00</b>	<b>6 011 572,00</b>	<b>2 383 272,00</b>	<b>65,69%</b>	<b>0,00</b>

## 1 – les opérations foncières, les assurances et les outils transversaux (CDR 28)

FONCIER							
Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	5 432 239,05	6 027 680,00	6 332 022,00	304 342,00	5,05%	0,00
	Investissement	3 125 570,38	3 211 300,00	3 406 000,00	194 700,00	6,06%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>8 557 809,43</b>	<b>9 238 980,00</b>	<b>9 738 022,00</b>	<b>499 042,00</b>	<b>5,40%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	9 413 015,16	3 188 300,00	3 171 572,00	-16 728,00	-0,52%	0,00
	Investissement	0,00	440 000,00	2 840 000,00	2 400 000,00	545,45%	0,00
<b>Recette</b>		<b>9 413 015,16</b>	<b>3 628 300,00</b>	<b>6 011 572,00</b>	<b>2 383 272,00</b>	<b>65,69%</b>	<b>0,00</b>

## 1.1. Les opérations foncières

## 1.1.1. En dépenses de fonctionnement :

Sur le programme P026O004 : « locations foncières, immobilières et taxes » :

Pour ce programme, qui concerne principalement les baux pris par la collectivité, le montant prévisionnel 2024 s'établit à 3 720 000 €. Il est en baisse par rapport au budget 2023 (BP + DM1) qui s'établissait à 4 308 500 € (CA 2022 : 3 636 825,30 €).

Les principales évolutions s'expliquent par :

- A la baisse, la suppression du loyer versé pour l'immeuble Certie à Colmar, la CeA étant désormais propriétaire de l'ensemble du bâtiment. A noter qu'une recette demeure pour ce bâtiment dont une partie est louée au GIP MDPH.
- A la baisse, par une surestimation en 2023 des crédits nécessaires, estimation qui avait été effectuée au vu du réalisé 2021. Cependant le réalisé 2021 comprenait une indemnité de 984 000 € versée à Habitats de Haute Alsace pour la résiliation anticipée de baux emphytéotiques, non renouvelable.
- A la hausse, par un nouveau bail, en hausse, concernant les ateliers et le stock de Colmar
- A la hausse, par l'impact des évolutions d'index et de l'augmentation des charges que subit actuellement la collectivité.

#### **Sur le programme P032O004 « Maison de l'Alsace à Paris, locations immobilières et taxes » :**

Il s'agit du versement des taxes foncières pour le bâtiment sis 39 avenue des Champs Elysées, estimées à 82 000 € pour 2024 (BP 2023 : 67 000 € ; CA 2022 : 374 034,81 €, montant s'expliquant par une écriture d'ordre nécessaire pour effectuer la remise de loyer décidée par la CP le 19 septembre 2022).

#### **Sur le programme P066O018 « acquisitions, cessions foncières, routes » :**

Ce programme vise à programmer les crédits pour des cotisations aux associations foncières (montant prévisionnel : 8000 €),

Les crédits inscrits en 2023 sur cette ligne s'élevaient à 13 000 € (CA 2022 : 7 854,72 €)

#### **Sur le programme P066O021 « redevances, frais d'actes et de contentieux » :**

Ce programme vise à couvrir les dépenses liées à des frais d'insertion, à l'abonnement aux services « Vigifoncier » et « Perval » et à des frais d'actes.

Le montant prévisionnel s'élève à 36 700 €, en baisse par rapport au BP 2023 (49 000 €) (CA 2022 : 15 374,21 €).

#### **1.1.2. : en dépenses d'investissement**

En investissement, ce budget est étroitement lié aux opérations programmées par les services, essentiellement la Direction de l'immobilier et des moyens généraux, et la Direction des routes et des mobilités. En 2024, sont ainsi prévus :

#### **Sur le programme P066O009 « barreau de Vieux-Thann » :**

Sur cette ligne sont prévus 514 000 € pour l'acquisition de diverses propriétés liées au projet routier.

En 2023 sur cette ligne étaient prévus 1 083 000 €, dont 569 000 € n'ont pu faire l'objet d'un paiement en 2023.

#### **Sur le programme P066O011 « Rixheim acquisitions piste cyclable » :**

Sont prévus 4 000 €, déjà inscrits en 2023, qui devront faire l'objet d'un report en 2024.



#### **Sur le programme P066O016 « frais de géomètre » :**

Cette ligne a pour but de permettre la prise en compte de frais liés aux procès-verbaux d'arpentage pour différentes opérations immobilières et de voirie. Son montant est de 60 000 € en 2024 (CA 2022 : 35 059,07 ; BP 2023 : 90 000 €).

#### **Sur le programme P066O018 « acquisitions, cessions foncières, routes » :**

Ce programme nécessite en dépenses 1 050 000 € pour permettre la prise en compte des dépenses liées à des acquisitions pour diverses opérations :

- Aménagement RD1066 à Thann : 700 000 € doivent permettre l'acquisition à l'amiable d'une propriété bâtie à Thann dont l'emprise est concernée par l'aménagement du PN22 à Thann.
- Aménagement du contournement de Mertzwiller RD1062 : 50 000 € ont pour objet d'acquérir des emprises dans le futur faisceau routier et également des surfaces nécessaires aux mesures compensatoires
- Projet de déviation de Rothau : 200 000 € ont pour objet de démarrer, à l'amiable, les acquisitions nécessaires pour l'aménagement de la déviation de Rothau.
- Piste cyclable Bouxwiller – Oltingue ou régularisations : le montant prévisionnel est de 100 000 € en 2024 (CA 2022 : 35 059,07 € ; BP 2023 : 114 000 €).

#### **Sur le programme P066O019 « divers soldes opérations acquisitions foncières routes » :**

5 000 € sont prévus pour ces soldes (CA 2022 : 0 € ; BP 2023 : 5000 €) afin de permettre de petites acquisitions foncières de régularisation.

#### **Sur le programme P146O004 « autres cessions immobilières CMS »**

Cette ligne a vocation à permettre des acquisitions immobilières pour nos services sociaux (ex : Guebwiller). Son montant, estimatif, est de 320 000 € et sera affiné lors des décisions modificatives (CA 2022 : 1 192 307,85 €).

#### **Sur le programme P146O005 « couronne mulhousienne – acquisitions foncières pour la Solidarité »**

Ce programme vise à permettre les acquisitions foncières nécessaires à la réorganisation globale des implantations de nos services sociaux accueillant du public dans la couronne Mulhousienne (Wittenheim, Wittelsheim, Lutterbach...). Le montant prévisionnel est fixé à 700 000 € en 2024.

### Sur le programme P198O001 : « acquisitions foncières collèges »

Cette ligne concerne les dépenses liées à l'acquisition des emprises nécessaires à la construction du futur collège de Kembs, soit 643 000 € ainsi que l'acquisition auprès du CEREMA d'un terrain nécessaire à la construction du nouveau collège Ouest de Strasbourg pour une somme estimée à 110 000 €, à affiner en fonction de l'estimation du domaine et de la surface concernée.

#### **1.1.3. En recettes de fonctionnement :**

### Sur le programme P026O004 « locations foncières, immobilières et taxes » :

Ce programme concerne les recettes liées aux baux consentis par la collectivité à des tiers. Il s'établit à 1 585 000 €, en baisse par rapport à la prévision 2023 (1 764 100 €), suite à des résiliations et ventes (APAMAD à Altkirch notamment) (CA 2022 : 1 778 313,64 €).

### Sur le programme P032O004 « Maison de l'Alsace à Paris, locations immobilières et taxes » :

-

Il s'agit des recettes perçues des deux locataires du bâtiment, en légère hausse du fait des clauses d'indexation. Pour 2024, la prévision de recettes s'établit à 1 285 572 € (CA 2022 : 1 128 327,18 € ; BP 2023 : 1 224 200 €)

### Sur le programme P066O018 « acquisitions, cessions foncières, routes » :

-

Sur ce programme, 1 000 € de recettes sont prévues, provenant de la location de délaissés de voirie (CA 2022 : 533 941,62 € ; BP 2023 : 0 €).

#### **1.1.4. : en recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement des opérations foncières sont liées aux cessions de biens appartenant à la collectivité.

### Sur le programme P033O007 « acquisitions, cessions foncières, bâtiments »

-

Sur ce programme sont prévues 2 840 000 € liées aux cessions suivantes :

- Marlenheim (propriété de 9 ares env et bâti d'un garage PL à démolir) : 35 000 €
- Soultz les Bains (maison d'habitation en mauvais état) : 100 000 €
- Munster, bâtiment du Badischhof : 50 000 €
- Ammerschwihir, ancien lycée Seijo : 2 650 000 €
- Divers terrains : 5 000 €

#### **1.2- les assurances (programme P034O002)**

Concernant les assurances, le budget se constitue des primes versées en dépenses et des indemnités reçues en recettes.

**1.2.1 – en dépenses**

Les primes sont constituées :

- Des primes relatives aux contrats d'assurances en responsabilité civile et risques annexes : Elles correspondent à l'assurance des dommages causés aux tiers en raison des activités de la CeA, des personnes (mineurs confiés, agents) ou des biens sous sa garde. Le montant prévisionnel 2024, calculé sur la base d'une augmentation de 6% par rapport au montant 2023 tenant ainsi compte de l'inflation, s'établit à 574 857 € (542 317,54 € en 2023).
- Des primes d'assurance relatives à la flotte automobile, bacs rhénans et biens immobiliers : dans ces domaines, les marchés sont à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il convient d'envisager une hausse des primes à verser en raison d'un effet « prix » lié au contexte économique, climatique et géopolitique actuel et d'un effet « volume » : les surfaces immobilières déclarées par les services au 1<sup>er</sup> mai 2023 s'élèvent à 1 442 195 m2 contre 1 324 273 m2 précédemment, soit une augmentation de 9%. La prévision budgétaire s'établit donc à 1 078 330 € (579 422,46 € en 2023).
- Des primes liées aux assurances construction : les assurances dommages ouvrages sont souscrites pour tous les projets d'un montant supérieur à 5 000 000 € et les assurances « tous risques chantier » pour les projets supérieurs à 1 000 000 €. Seront concernés en 2024 les chantiers des collèges de Chatenois, Herrlisheim, Kembs et Solignac (Strasbourg) pour un montant prévisionnel de prime d'assurance de 792 135 €

Enfin, une somme de 10 000 € correspondant à l'accompagnement par un AMO pour l'analyse des offres dans les dossiers complexes est prévue, comme en 2023.

**1.2.2. – en recettes**

Les recettes sont constituées des indemnités versées dans le cadre des marchés souscrits ou des recours directs à l'encontre d'auteurs identifiés de dégâts. La prévision s'établit à 300 000 € (200 000 € en 2023) compte tenu d'une hausse constatée de la sinistralité et du versement attendu pour les dommages subis en 2023 au Château du Haut-Koenigsbourg.

**1.3 – les outils transversaux (P034O016)**

Ce budget ne comprend des inscriptions qu'en dépenses, correspondant :

- Aux clés de signature électroniques : une inscription de 5 000 € est prévue, en baisse par rapport à 2023 (30 000 €) : le nouveau marché prévoit en effet des clés avec une durée de validité de 3 ans, limitant les frais liés au renouvellement. Ces 5 000 € correspondent aux besoins pour renouveler les clés cassées ou perdues ainsi que les commandes pour les nouveaux arrivants et les renouvellements de cachets serveurs.
- A une AMO pour l'accompagnement au déploiement généralisé du logiciel de gestion électronique du courrier, à hauteur de 25 000 €.

## 2 L'information et la veille documentaire (CDR 26)

### DOCUMENTATION

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	298 752,64	312 000,00	314 000,00	2 000,00	0,64%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>298 752,64</b>	<b>312 000,00</b>	<b>314 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,64%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Recette</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Ce budget ne comprend des inscriptions qu'en dépenses de fonctionnement, correspondant :

- Aux abonnements (P025O001) : il est prévu un montant de 292 000 € (290 000 € en 2023) ; Ce secteur est fortement impacté par la hausse du coût du papier, aussi l'effet prix sera compensé par un effort sur le volume d'abonnements en poursuivant la politique de rationalisation des souscriptions.
- Aux achats d'ouvrages (P025O002 et P025O003) : un montant global de 13 000 € est prévu, dont 1 000 € pour les abonnements du Château du Haut-Koenigsbourg, stable par rapport à 2023.
- La contribution au Centre Français de la Copie (P025O004), estimée à 9000 €, stable par rapport à 2023.

Il est donc proposé d'inscrire au budget de la Direction Appui et Pilotage Ressources:

- En fonctionnement,
  - o en dépenses : 6 646 022 € (en 2023 : 6 750 100 €)
  - o en recettes : 3 171 572 € (en 2023 : 3 188 300 €)
- En investissement,
  - o En dépenses : 3 406 000 € (en 2023 : 6 272 800 €)
  - o En recettes : 2 840 000 € (en 2023 : 440 000 €)

### VII. Direction Générale

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	40 098,98	117 000,00	122 000,00	5 000,00	4,27%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>40 098,98</b>	<b>117 000,00</b>	<b>122 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4,27%</b>	<b>0,00</b>

Les propositions budgétaires 2024 relatives aux concours divers et aux frais de représentation pour un montant total de 122 000 € sont les suivantes :

- Cotisation à l'Association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) : 17 000 € (P002O006).

Cette association est une plate-forme d'échanges des meilleures pratiques administratives et regroupe environ une trentaine de départements ;

- Gestion d'événements et de convivialité de la Direction Générale des Services, des Directions Générales Adjointes et des sept Délégations Territoriales : 50 000 € (P002O007 et P002O010) ;
- Conseil de développement : 55 000 € (P247O001).

L'augmentation de 5 000 € de cette enveloppe budgétaire, par rapport à l'an passé, est destinée à régler la cotisation de l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace, au titre du Conseil de développement, à l'Association *Décider Ensemble*.

Cette association est un lieu de rencontres et d'échanges pour tous les acteurs de la participation citoyenne, de la concertation et du dialogue entre parties prenantes. Celle-ci œuvre activement au partage des bonnes pratiques et à la réinvention des systèmes décisionnaires.

Il est donc proposé d'inscrire, au titre du Budget primitif 2024 de la Direction générale des services en dépenses, en fonctionnement : 122 000 € de crédits de paiement,

## VIII. Présentation de la thématique Cabinet

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	5 329 330,22	6 232 423,19	6 306 423,19	74 000,00	1,19%	0,00
<b>Dépense</b>		<b>5 329 330,22</b>	<b>6 232 423,19</b>	<b>6 306 423,19</b>	<b>74 000,00</b>	<b>1,19%</b>	<b>0,00</b>
Recette	Fonctionnement	29 117,94		0,00	0,00		0,00
<b>Recette</b>		<b>29 117,94</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Il est proposé d'affecter au programme P001 « cabinet élus », une enveloppe de 6 139 923,19 € pour les dépenses de fonctionnement relatives aux élus, groupes politiques et anciens élus :

- Élus : indemnités de fonction, frais de déplacement, frais pédagogiques de formation, moyens divers (coupes, médaille de la Collectivité européenne d'Alsace, etc.) ;
- Protocole : repas, prestations de service et événementiels, gerbes et annonces mortuaires, jumelage avec le Département de Lot-et-Garonne ;
- Subventions d'équilibre versées aux associations haut-rhinoise et bas-rhinoise d'anciens Conseillers généraux et départementaux.

Compte tenu de l'impact de la reprise d'activité post COVID-19, au niveau des frais de déplacement et du protocole, les enveloppes dédiées seront augmentées réciproquement de 66 000 € (P001O002) et de 15 000 € (P001O008) par rapport au précédent budget.

L'enveloppe consacrée au jumelage avec le Lot-et-Garonne augmentera de 13 000 € pour accueillir la délégation lot-et-garonnaise.

Pour le programme P002 « Assemblée », il est proposé d'affecter une enveloppe de 166 500 €, montant légèrement supérieur au précédent budget, pour :

- Les dépenses de secours aux anciens combattants ;
- Les cotisations aux différents organismes en lien avec les élus : Association des Départements de France (ADF) et Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET) ;
- La cotisation à l'Association des Villes Marraines des forces armées (AVMfa) dans le cadre du parrainage de la frégate Alsace par la Collectivité européenne d'Alsace.

En conclusion, il est proposé d'inscrire, pour la politique Cabinet, en dépenses de fonctionnement : 6 306 423,19 € €

## IX. Présentation de la thématique Communication

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	1 597 145,01	3 049 500,00	2 449 500,00	-600 000,00	-19,68%	0,00
	Investissement	1 969,08	100 000,00	106 391,25	6 391,25	6,39%	100 000,00
<b>Dépense</b>		<b>1 599 114,09</b>	<b>3 149 500,00</b>	<b>2 555 891,25</b>	<b>-593 608,75</b>	<b>-18,85%</b>	<b>100 000,00</b>
Recette	Fonctionnement	75,00	251 900,00	1 900,00	-250 000,00	-99,25%	0,00
<b>Recette</b>		<b>75,00</b>	<b>251 900,00</b>	<b>1 900,00</b>	<b>-250 000,00</b>	<b>-99,25%</b>	<b>0,00</b>

Il est proposé d'affecter au programme au P230 « Photos et vidéos » une enveloppe de 85 000 € en dépenses et 1 900 € en recettes.

Cette enveloppe permet de couvrir les besoins courants (fonctionnement à hauteur de 65 000 € pour les rémunérations d'intermédiaires et prestations de service destinées à renforcer les banques d'images de la collectivité, maintenance des matériels, renouvellement des consommables) et d'assurer le remplacement des matériels obsolètes (investissement à hauteur de 20 000 €).

Les recettes (1 900 €) correspondent à la cession de droits d'images propriétés de la Collectivité.

Il est proposé d'affecter au programme P231 « Communication » une enveloppe de 1 226 891,25 € en dépenses.

Sont concernés les frais de fonctionnement liés aux opérations de communication internes et externes, et plus particulièrement l'édition du Magazine Toute l'Alsace (impression, ensachage, livraison) qui représente 99% du budget de cette enveloppe (et 47% du budget total communication de la Collectivité). Ce budget est en baisse en raison de l'intégration des imprévus précédentes à l'accord-cadre initial.

Il est proposé d'affecter au programme P232 « Média digital, relations presse et partenariats » une enveloppe de 544 000 € en dépenses.

Sont couverts en section de fonctionnement :

- L'achat d'espace ciblé : contrats de prestations de service d'accompagnement stratégique à la promotion et promotion effective des opérations de communication de la Collectivité européenne d'Alsace
- Le web et les réseaux sociaux : contrats de prestations de service

Il est proposé d'affecter au programme P233 « Événementiel » une enveloppe de 700 000 € en dépenses pour :

- des prestations de service et toutes dépenses relatives à l'organisation de manifestations et d'événementiels pour la collectivité, y compris pour le renouvellement des matériels obsolètes (80 000 € en investissement)
- des achats d'objets promotionnels logotés (ex : casquettes, stylos, etc.)

Sont concernées toutes les manifestations organisées par la Collectivité ou participations à des événementiels de grande envergure (locations espaces et stands, animation, etc.), tant à destination des agents que des partenaires et du grand public.

Ces opérations stratégiques contribuent à faire connaître la Collectivité et à en améliorer la visibilité de son action au plus près des territoires (Foire européenne, Folies Flore, Trophée des entreprises, Salons des maires, Foire de Mulhouse, Passage de la Flamme Olympique etc.).

En conclusion, il est proposé d'inscrire, pour la politique Direction de la Communication :

- En dépenses de fonctionnement : 2 449 500 €
- En dépenses d'investissement : 106 391,25 €
- En recettes de fonctionnement : 1 900 €